

SEANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2000

COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mademoiselle COISPEAU est désignée en qualité de secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 7 juillet 2000.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte-rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des emprunts, une affaire financière, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux, des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville notamment lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise :**

Par courriers en date du 27 septembre 2000, la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (C.C.A.O.) a notifié à la ville d'Orléans les délibérations de son organe délibérant en date du 21 septembre 2000, par lesquelles les demandes d'adhésion des Communes de Bou et Chanteau à la C.C.A.O. ont été acceptées.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension du périmètre communautaire, il est proposé au Conseil Municipal :

a) Adhésion de la commune de Bou. Avis à émettre.

d'émettre un avis favorable à l'admission de la Commune de Bou au sein de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise ;

Adopté à l'unanimité.

b) Adhésion de la commune de Chanteau. Avis à émettre.

d'émettre un avis favorable à l'admission de la Commune de Chanteau au sein de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise.

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 7 - Action Economique de la Ville. Communication.

M. DELPORT présente le rapport d'activités 1999-2000 de la Direction de l'Action Economique de la Ville en développant les points suivants :

- le contexte économique,
- le bilan économique de la Direction de l'Action Economique,
- les actions de la direction comprenant :
 - . le développement endogène,
 - . le développement exogène,
 - . le suivi des aides économiques,
 - . la communication.

M. PAUMIER

n° 8 - Parc Floral d'Orléans-Loiret. Programme d'investissements 1999-2002. Participation de la Ville.

Lors de sa séance du 17 décembre 1993, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville à un premier programme d'aménagement du Parc Floral d'Orléans-Loiret, à hauteur de 10 000 000 F. pour les années 1994-1998.

Ce premier programme étant achevé, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le second programme d'investissements 1999-2002 du Parc Floral dont le montant s'élève à 29 900 000 F. H.T. ;

2°) de décider de la participation de la Ville à hauteur de 7 300 000 F., le Département s'engageant pour une même somme.

Cette participation financière sera complétée par un apport de la Région Centre, de l'Etat et de partenaires extérieurs.

Adopté par 52 voix

Il y a 1 non participation.

AFFAIRES FINANCIERES

M. CLEMENT-WILZ n° 9 - **Consolidation des comptes de la Ville et de ses satellites. Exercice 1999. Présentation.**

La Ville d'Orléans réalise, chaque année depuis l'exercice comptable 1991, la consolidation de ses comptes avec ceux de ses satellites.

Cette démarche est motivée par quatre objectifs :

- la notion de groupe communal,
- la volonté de transparence financière,
- la mesure du risque financier,
- l'image du groupe communal.

La consolidation des comptes de l'exercice 1999 regroupe 67 entités autres que la Ville d'Orléans.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. RENARD n° 10 - **Décision modificative n° 9.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD n° 11 - **Subventions d'équipement versées sur l'exercice 1999. Amortissement.**

Compte tenu que la nomenclature comptable M14 impose le paiement des subventions d'équipement en section de fonctionnement, mais donne la possibilité de les amortir sur cinq années, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à amortir, sur cinq années, les subventions d'équipement versées en 1999 suivant le tableau annexé à la délibération. Les subventions ainsi amorties figureront en annexe du compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD n° 12 - **Admissions en non valeur. Budget de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur, sur le budget de la Ville, la somme de 19 411,38 F., qui après enquêtes et poursuites, s'est révélée irrécouvrable.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. GOND

n° 13 - **Direction du Personnel. Octroi d'une remise gracieuse.**

Un agent a été recruté dans les services municipaux du 20 janvier au 31 mars 2000, en qualité d'agent du patrimoine auxiliaire à la bibliothèque des Blossières.

Il est redevable à la mairie d'Orléans d'une somme de 1 268,25 F., à la suite d'un congé de maladie connu trop tardivement pour être imputé sur sa paye.

Compte tenu de la situation sociale très difficile de cette personne, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder exceptionnellement, au titre d'une mesure sociale, une annulation de cette dette d'un montant de 1 268,25 F.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 14 - **Direction du Personnel. Régime indemnitaire. Extension en filière sociale.**

Le régime indemnitaire, institué par décret du 6 septembre 1991, a été mis en oeuvre à la ville d'Orléans de façon progressive, au fur et à mesure de la construction statuaire et de la publication des différents textes s'y rapportant.

Compte tenu qu'aujourd'hui, le dispositif institué ne couvre pas tous les grades concernés, il est proposé au Conseil Municipal de la mise en place d'une nouvelle mesure relatif au régime indemnitaire du cadre d'emplois des aides médico techniques de la filière sociale, à compter du 1er novembre 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 15 - **Musée des Beaux-Arts. Mise à disposition d'un conservateur du patrimoine de l'Etat auprès du musée. Approbation d'une convention.**

Le Ministère de la Culture et de la Communication a proposé à la ville d'Orléans la mise à disposition d'un conservateur du patrimoine de l'Etat auprès du musée des Beaux-Arts, pour exercer des responsabilités scientifiques et techniques de haut niveau auprès de cet établissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de cette mise à disposition gracieuse d'un conservateur de l'Etat auprès du musée des Beaux-Arts d'Orléans, pour une période de deux ans, prenant effet au 1er juillet 2000 ;

2°) d'approuver les termes de la convention correspondante à passer avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 16 - **Direction de la Réglementation, de la Police et de la Sécurité. Recrutement d'agents de surveillance du stationnement payant. Approbation d'un contrat de travail-type.**

Les surveillants de stationnement payant employés par la Ville ont bénéficié d'une intégration dans le corps des policiers municipaux.

La nouvelle organisation du service de la Police Municipale prévoit que la surveillance du stationnement sera, à terme, confiée aux policiers municipaux affectés au centre ville pour une partie de leur temps.

Les délais nécessaires au recrutement de nouveaux policiers municipaux de qualité et à leur formation initiale ne permettant pas de mettre cette mesure en oeuvre immédiatement, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la création temporaire de cinq équivalents temps complet, en qualité d'agents chargés de la surveillance du stationnement payant, dans l'attente du recrutement de personnels dans les postes de policiers municipaux non pourvus ;

2°) de pourvoir ces postes par voie contractuelle ;

3°) d'approuver le contrat de travail-type permettant le recrutement de ces agents.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 17 - **Direction Générale des Services Techniques. Recrutement d'un chargé de mission. Approbation d'un contrat de travail.**

La tempête de décembre 1999 et les différentes interventions des services municipaux qui ont suivi ont mis en avant la nécessité d'améliorer le dispositif municipal des astreintes. Il convient donc d'en analyser les forces et faiblesses et d'en tirer des conclusions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement par voie contractuelle d'un chargé de mission auprès du directeur général des services techniques pour une durée de un an ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE JURIDIQUE

M. RENARD

n° 18 - **Tribune d'honneur du Parc des Sports des Montées. Marché d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantiers. Approbation d'avenants.**

Par délibération en date du 24 septembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé la passation d'un marché négocié avec la S.M.A.B.T.P. relatif à deux contrats d'assurance "dommages ouvrage" et "tous risques chantiers" pour la construction de la tribune d'honneur du Parc des Sports des Montées.

Le montant de la prime estimative a été calculée sur la base de la valeur prévisionnelle du chantier et pour la durée des travaux fixée du 13 septembre 1999 au 31 juillet 2000.

L'ouvrage n'ayant pu être réceptionné suivant les prévisions initiales, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au contrat "tous risques chantiers", portant prolongation de la période de garantie du 31 juillet 2000 au 8 septembre 2000, pour un montant de prime de 3 756,52 F. T.T.C. ;

2°) d'approuver l'avenant n° 2 au contrat susvisé, portant prolongation de la période de garantie du 8 septembre 2000 au 25 septembre 2000, pour un montant de prime de 2 113,05 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 19 - **Contentieux. Musée des Beaux-Arts. Infiltrations dans la toiture. Approbation d'une transaction.**

En 1987, la Ville a sollicité du Tribunal Administratif d'Orléans la nomination d'un expert judiciaire ayant pour mission d'examiner les désordres affectant le Musée des Beaux-Arts.

Pour chacun de ces désordres, l'expert indique quelles sont les parties qui en sont responsables et chiffre le coût des travaux de réparation.

Parallèlement, les parties se sont réunies à plusieurs reprises pour rechercher des solutions alternatives aux propositions de l'expert.

Les négociations ayant abouti pour les infiltrations en toiture, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction à passer entre la Ville et la Mutuelle des Architectes Français selon laquelle cette dernière s'engage à régler à la Ville la somme de 158 219,25 F. représentant la moitié du coût de l'indemnité due à la Commune au titre des travaux de réparation de la toiture du Musée des Beaux-Arts, et la somme de 118 280,25 F. représentant 25 % des frais et honoraires alloués à l'expert judiciaire et supportés par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CORNU

n° 20 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Afin de soutenir l'action et les projets réalisés dans le domaine de l'action culturelle par différents organismes, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer une subvention de 10 000 F. à l'association Braynes pour soutenir la création de son prochain spectacle qu'elle présentera à Orléans ;

2°) de décider d'attribuer une subvention de 10 000 F. à l'association A.B.C.D. pour la programmation artistique de la Foire Saint-Aignan.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 21 - **Harmonie Saint-Marc - Saint-Vincent. Attribution d'une subvention complémentaire.**

Dans le cadre de son activité d'enseignement en solfège et en pratique instrumentale dans le quartier de la Barrière Saint-Marc, l'Harmonie Saint-Marc Saint-Vincent a le souci de mettre en place un programme pédagogique dispensé par des formateurs compétents et assure la rémunération d'enseignants diplômés, ce qui constitue une part importante du budget de fonctionnement de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 50 000 F. à l'Harmonie Saint-Marc Saint-Vincent pour le maintien de son activité.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 22 - **Orgue de l'église Saint-Marceau. Construction. Modification du délai d'exécution. Approbation d'un avenant.**

Par marché après appel d'offres sur performances en date du 29 octobre 1998, la Manufacture Bernard Aubertin a été chargée de concevoir, construire et installer un nouvel orgue dans l'église Saint-Marceau.

Compte tenu d'un arrêt de travail de son principal collaborateur, qui ne peut être remplacé en raison de la spécificité technique et artistique de son travail, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché, portant le délai d'exécution de 24 à 27 mois pour la construction de l'orgue de l'église Saint-Marceau.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 23 - **Développement culturel. Convention avec l'Etat. Année 2000. Approbation d'un avenant.**

Orléans, Ville centre de l'agglomération orléanaise dans le Département du Loiret, se trouve être le pôle culturel qui, par ses équipements de qualité exerce un réel pouvoir d'attraction.

La Ville a engagé depuis de nombreuses années une politique culturelle dynamique qui fait notamment une grande place à la création, à la lecture et aux enseignements artistiques.

Pour asseoir et intensifier leur partenariat au bénéfice de la métropole régionale, l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication d'une part, et la Ville d'Orléans d'autre part, ont conclu une convention de développement culturel pour l'année 1998, complétée en 1999 par un avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de développement culturel à passer avec l'Etat, afin de préciser les termes du partenariat au titre de l'année 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 24 - **Culture musicale à l'hôpital. Partenariat entre l'Ecole Nationale de Musique et le Centre Hospitalier Régional. Approbation d'une convention de jumelage.**

La coopération de l'Ecole Nationale de Musique d'Orléans (l'E.N.M.O.), avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) a permis de mettre en oeuvre un projet culturel commun de qualité dans le domaine de la musique, et de développer des animations musicales au sein de l'hôpital en offrant un temps d'échanges qui n'est pas centré sur les soins.

L'E.N.M.O. et le C.H.R.O., en relation avec la Direction des Affaires Culturelles de la Région Centre, ont établi une programmation d'activités musicales élargie dans le cadre d'un projet de jumelage permettant à l'E.N.M.O. de dynamiser sa volonté d'ouverture et à l'hôpital de favoriser le développement de son environnement social et artistique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de jumelage à passer entre la Ville et le C.H.R.O., définissant les engagements des parties dans le cadre du développement de la culture musicale à l'hôpital ;

2°) d'autoriser le Directeur de l'E.N.M.O. à organiser les interventions de Mme Angéline RIES, enseignante coordonnatrice, dans le cadre de son temps de travail ;

3°) d'autoriser les cinq autres enseignants participant au programme de jumelage 2001 à exercer auprès du C.H.R.O., dans le cadre de la législation relative aux cumuls de fonctions.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 25 - **Coopération pédagogique entre l'Ecole Nationale de Musique d'Orléans et l'Institut Français d'Istanbul. Approbation d'une convention.**

Les échanges de méthodes de travail dans le domaine de l'enseignement artistique, et notamment celui de la musique, sont très profitables à la progression des niveaux pédagogiques des professeurs.

Afin de développer la coopération dans le domaine pédagogique entre l'E.N.M.O. et l'Institut Français d'Istanbul, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de coopération à passer avec cet Institut afin de préciser les engagements des parties quant à l'accueil d'enseignants du conservatoire d'Istanbul au sein de l'E.N.M.O. du 6 novembre au 22 décembre 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 26 - **Réseau des Bibliothèques. Réinformatisation. Acquisition d'un système de gestion des bibliothèques. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Le système informatique de gestion des bibliothèques GEAC Glis, installé en 1990, est maintenant obsolète.

Un changement de système, opérationnel à la fin 2001, est donc indispensable pour assurer la continuité du fonctionnement des bibliothèques.

Afin de mettre en oeuvre la première phase de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert concernant l'acquisition d'un système de gestion pour le réseau des bibliothèques ;

2°) de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que des autres collectivités publiques ou organismes privés les subventions les plus favorables à la réalisation de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 27 - **Réseau des Bibliothèques. Acquisition de livres d'artistes orléanais. Demande de subvention au Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques.**

Afin de compléter son fonds de bibliophilie contemporaine, la médiathèque souhaite acquérir un ensemble de livres d'artistes d'auteurs orléanais pour un montant total de 20 500 F.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques, une subvention au taux le plus élevé possible, pour l'acquisition de ces livres.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 28 - **Musée des Beaux-Arts. Restauration d'un tableau. Approbation d'une convention de mécénat avec le groupe Fortis et la Société des Amis des Musées d'Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mécénat à hauteur de 100 000 F. à passer avec le groupe Fortis et la Société des Amis des Musées, afin de procéder à la restauration d'un tableau au Musée des Beaux-Arts.

La Société de Banque de l'Orléanais (groupe Fortis) versera la somme de 100 000 F. à la Société des Amis des Musées qui s'engage à régler le mémoire présenté par le restaurateur dès la fin des travaux.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME - RELATIONS EXTERIEURES

M. BENOZIO

n° 29 - **Opération "C'est accueillant, c'est Orléans". Attribution d'une subvention à l'association OTELO.**

Dans le cadre de l'opération "C'est accueillant, c'est Orléans", action faisant partie de la Démarche Qualité du Tourisme Urbain à Orléans, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 800 F. à l'association OTELO pour la prestation qu'elle a assurée.

Adopté à l'unanimité.

M. BENOZIO

n° 30 - **Association des Habitants de La Source. Attribution d'une subvention.**

Dans le cadre de la participation aux animations de la vie du quartier de La Source, et afin d'aider l'association des Habitants de La Source dans leurs diverses manifestations et animations, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 5 000 F. à cette association.

Adopté à l'unanimité.

M. BENOZIO

n° 31 - **Fêtes de Jeanne d'Arc. Année 2001. Organisation. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la conception du spectacle du 7 mai au soir "Cérémonial de la Remise de l'Etendard" avec mise en lumière, sonorisation et "embrasement" moderne des tours de la Cathédrale ainsi que la sonorisation des autres festivités organisées les 6, 7 et 8 mai sur la Place Sainte-Croix, dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2001.

***Adopté par 51 voix
Il y a 2 abstentions.***

Mme PRAHECQ

n° 32 - **Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Accueil de deux stagiaires. Prise en charge de frais divers.**

Du 27 novembre au 16 décembre prochains, la Ville accueillera pour des stages de formation au sein de ses Services, deux membres du personnel de la Circonscription Urbaine de Parakou.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais inhérents aux missions de M. Thomas d'Aquin QUENUM, Secrétaire Général et de Mme Maryse AGOUA, Chef de la Division des Relations Extérieures, notamment les frais d'assurance, de repas, de transport et de complément d'hébergement.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,
ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. DELPORT

n° 33 - **Parc Technologique de La Source. Secteur Buffon. Extension de la Société Presses du Val de Loire. Cession d'un terrain.**

La Société Presses du Val de Loire (P.V.L.), créée en 1966 à Orléans, est détenue depuis 1989 par la Holding X - Graph.

Cette imprimerie emploie aujourd'hui 36 personnes et est installée depuis 1987 dans le Parc Technologique de La Source.

Les Presses du Val de Loire sont aujourd'hui sur le point de racheter une imprimerie localisée dans l'agglomération, ce qui permettra de doubler sa taille en effectifs et en chiffres d'affaires.

Dans ce contexte, la Société envisage une extension de son bâtiment sur le terrain actuel de la Société, en empiétant sur la zone de parking.

Une nouvelle zone de parking et d'espaces verts serait donc aménagée sur une parcelle de terrain d'environ 2 728 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à la Société Presses du Val de Loire d'un terrain d'une superficie d'environ 2 728 m² situé dans le Parc Technologique de La Source - secteur Buffon, moyennant le prix de 180 F. H.T. le m².

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 34 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Extension de la Société Frigorifique de l'Orléanais. Cession d'un terrain.**

L'entreprise Frigorifique de l'Orléanais, spécialisée dans l'entreposage et le conditionnement frigorifique, est implantée dans le Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye depuis fin 1998 et emploie actuellement 10 personnes.

Dans le cadre du développement de ses activités, la Société Frigorifique de l'Orléanais souhaite aujourd'hui augmenter sa capacité de stockage et construire un bâtiment supplémentaire d'une superficie de 5 000 m² sur la parcelle mitoyenne.

Le montant de l'investissement immobilier est estimé à environ 11 000 000 F., hors prix d'acquisition du terrain. A l'horizon 2002, ce projet devrait générer la création de 20 emplois supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'extension de la Société Frigorifique de l'Orléanais dans le Parc d'Activités d'Orléans-Sologne-La Saussaye ;

2°) d'approuver la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 6 100 m² par la S.E.M.D.O. à cette entreprise.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 35 - **Parc Technologique de La Source. Aménagement d'un bâtiment. Installation de la Société Key-Obs. Approbation d'une convention de mandat à passer avec la S.E.M.D.O.**

La Région Centre est reconnue pour la force de son industrie pharmaceutique.

Orléans bénéficie d'un pôle de recherche publique important avec les laboratoires qui se consacrent aux sciences du vivant, comme le Centre de Biophysique Moléculaire, l'Institut de Transgénèse, l'Institut de Chimie Organique et Analytique, et différents laboratoires de l'Université et de l'I.N.R.A.

A partir de ce potentiel scientifique, il est possible de créer l'environnement nécessaire au développement de sociétés nouvelles qui utiliseront les compétences scientifiques du campus.

Une première opportunité sérieuse et crédible est fournie par la création de la Société Key-Obs qui a bénéficié en phase "d'incubation" de l'accompagnement d'Orléans Technopole.

L'activité de cette entreprise a débuté, depuis le 1er mai 2000, dans des locaux mis à disposition par le Département du Loiret, sur la Commune d'Olivet. Cette installation est cependant de nature provisoire car les locaux ne répondent pas aux besoins de la Société.

La Ville envisage de louer un bâtiment d'une superficie d'environ 380 m², situé allée du Titane dans le Parc Technologique de La Source, au Crédit Mutuel, propriétaire des locaux, de le réaménager en fonction des besoins spécifiques de Key-Obs et de lui sous-louer.

Le montage proposé est celui d'un mandat d'aménagement confié à la S.E.M.D.O.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la location, par la Ville, d'un bâtiment appartenant au Crédit Mutuel d'une superficie de 380 m² situé dans le Parc Technologique de La Source, destiné à être sous-loué à deux entreprises spécialisées dans le secteur de la recherche scientifique ;

2°) d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de ce bâtiment par la Ville, confiés à la S.E.M.D.O. ;

3°) d'approuver la convention de mandat d'aménagement du bâtiment à passer avec la S.E.M.D.O.

***Adopté par 52 voix
Il y a 1 non participation.***

M. MAURIZOT

n° 36 - **Colloque et manifestation scientifiques. Participation de la Ville.**

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention de 5 000 F. au profit du Département Physique de la Faculté des Sciences de l'Université d'Orléans pour l'opération "Dia M.M.S." qui s'est déroulée du 16 au 27 octobre 2000 ;

2°) d'attribuer une subvention de 4 000 F. au B.R.G.M. pour l'organisation du colloque "Les gisements d'or orogéniques en Europe" les 7 et 8 novembre 2000.

***Adopté par 52 voix
Il y a 1 non participation.***

M. MAURIZOT

n° 37 - **Nouveaux Services - Nouveaux Emplois. Présentation de nouveaux projets. Participation de la Ville. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois", il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les projets "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" présentés dans la délibération ;

2°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec chacune des structures suivantes :

- Association A.D.F.I.J. - Mission Locale,
- Association "Les Compagnons Chalandiers",
- Association "Pieds Blancs les Aydes",
- Confédération Syndicale des Familles ;

3°) d'approuver le montant de la participation de la Ville à ces structures, selon les termes prévus dans les conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 38 - **Institut de Recherche "Exercice et Santé de l'Enfant". Participation de la Ville. Approbation d'une convention.**

L'activité physique apparaît aujourd'hui comme un facteur déterminant dans le développement physique et biologique de l'enfant, mais les modalités de son action demeurent encore mal connues.

Aussi, plusieurs organismes d'Orléans et services du C.H.R.O. ont choisi, dans le cadre d'une convention signée en 1995, de mener une importante activité de recherche sur ce thème des effets de l'exercice sur le développement et la santé de l'enfant.

Compte tenu de l'originalité de cette démarche scientifique pour l'instant unique en France, il est souhaité la création, à Orléans, d'un institut "Exercice et Santé de l'Enfant", afin de permettre de nouvelles collaborations scientifiques et d'étendre les domaines de recherches vers d'autres thématiques.

En raison du dynamisme de recherche médicale qu'apporterait au pôle orléanais, la création de cet Institut "Exercice et Santé de l'Enfant", il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Institut Sport et Santé Centre Val de Loire, définissant les engagements des parties en vue de la création de cet institut ;

2°) de décider de l'attribution d'une subvention de 135 000 F. T.T.C. au titre de l'année 2000 à l'institut Sport et Santé Centre Val de Loire, selon les modalités prévues dans la convention.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MOUCHARD-ZAY n° 39 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) enseignement du premier degré ;

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération pour un montant global de 54 050 F.

Adopté à l'unanimité.

b) enseignement du second degré.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 3 000 F. à l'association "Ecole des Parents" pour ses actions de prévention en direction des établissements scolaires (thèmes abordés : hygiène, toxicomanie, contraception...) et son travail avec les familles pour les relations parents/enfants.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 40 - **Contrat Educatif Local. Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Approbation d'une convention avec l'Etat.**

Depuis plusieurs années, la Ville d'Orléans organise au sein des écoles des ateliers périscolaires, afin d'améliorer l'accueil des enfants et de leur permettre de découvrir des disciplines diverses à caractère sportif, culturel ou scientifique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat (Direction Départementale Jeunesse et Sports) pour le développement de ces actions inscrites au programme du contrat Educatif Local ;

2°) d'approuver la convention à passer avec l'Etat portant sur la mise en oeuvre et le financement des actions mentionnées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Mme MIALOT n° 41 - **Société Orléanaise d'H.L.M. Rurale. Cession d'un pavillon sis 14 rue du Champ Bourgeois lui appartenant. Avis à émettre.**

Le Conseil d'Administration de la S.O. d'H.L.M. Rurale a décidé d'aliéner un pavillon sis 14, rue du Champ Bourgeois dont elle est propriétaire.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, et considérant la décision de vendre ce pavillon au locataire qui l'occupe actuellement, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande d'aliénation de la S.O. d'H.L.M. Rurale.

Adopté à l'unanimité.

Mme MIALOT

n° 42 - **Foyers de jeunes travailleurs. Attribution de subventions.**

Les foyers de jeunes travailleurs accueillent et hébergent des jeunes en formation ou titulaires d'un emploi. Ils apportent un soutien à ceux qui sont en difficulté d'insertion.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux Foyers de Jeunes Travailleurs :

- Espace Colombier 53 000 F.
- Acacias 50 000 F.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE - SANTE

M. BRARD

n° 43 - **Opération "pyramide de chaussures". Attribution d'une subvention à l'association Organisation Handicap International.**

L'association "Organisation Handicap International" a réalisé le 16 septembre 2000, l'opération "pyramide de chaussures", qui a eu lieu sur la place du Martroi, dans le but de collecter des chaussures et de les redistribuer aux victimes mutilées par des mines anti-personnel.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention en faveur de l'association "Organisation Handicap International", d'un montant de 2 183 F. T.T.C. dans le cadre de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

MISSION DES DROITS DE L'HOMME

Mme MOUCHARD-ZAY

n° 44 - **Aides à des associations oeuvrant pour la défense des Droits de l'Homme.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à des associations oeuvrant chacune dans leur domaine pour la défense des Droits de l'Homme :

- Planning Familial 3 000 F.
- Francode..... 3 000 F.
- Fish Eyes 7 000 F.
- Femmes Plurielles..... 2 000 F.
- Artisans du monde 1 000 F.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET LOISIRS

Mme MOUCHARD-ZAY n° 45 - **Aide en faveur de groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 10 000 F. à l'association "Action" pour le festival "Rencontre des Cultures" au cours duquel l'association a organisé un concours vidéo en octobre 2000 au théâtre Gérard Philipe.

***Adopté par 51 voix
Il y a 2 abstentions.***

M. COQUELET n° 46 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de loisirs de la Ville :

- Groupe Spéléologique Orléanais 3 000 F.
- A.S.P.T.T. Orléans Voile 5 000 F.
- Canoë-Kayak Club d'Orléans 5 000 F.
- Club des 2 CV de l'Orléanais 1 000 F.
- Union des Amicales Régionalistes du Loiret..... 6 000 F.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES

M. LEBON n° 47 - **Parc des Sports des Montées. Inauguration. Attribution d'une subvention au Rugby Club Orléans. Prise en charge des frais d'accueil des clubs sportifs ayant participé à cette manifestation.**

Le 10 septembre 2000, la Ville a inauguré le Parc des Sports des Montées, la tribune et le terrain d'honneur de rugby "Marcel Garcin".

Pour cet événement, la Ville a sollicité la participation de plusieurs clubs sportifs afin d'organiser des rencontres à la hauteur de la qualité de ce nouveau stade de rugby.

Par ailleurs dans le cadre de cette inauguration, le R.C.O. a mis en oeuvre toutes les actions d'animations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prendre en charge les frais d'accueil des différents clubs sportifs qui ont participé à l'inauguration du Parc des Sports des Montées, pour un montant global de 43 915 F. ;

2°) de décider d'attribuer une subvention de 14 000 F. au R.C.O. pour ses actions d'animations.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORT - CIRCULATION

M. CIVIL

n° 48 - **Prévention routière. Opération "Capitaine de soirée". Participation de la Ville.**

Les accidents de la route sont la première cause de décès chez les 18-24 ans, alors qu'ils représentent moins de 15 % de la population totale. Ils constituent le quart des tués et le tiers des blessés graves.

La moitié de la mortalité de cette tranche d'âge correspond à un retour de sortie le week-end, la nuit, avec plusieurs passagers dans la voiture.

L'alcool, la vitesse et la fatigue entrent très fréquemment en jeu.

Aussi, la Prévention Routière, avec le soutien de plusieurs organismes, a décidé de mener une opération intitulée "Capitaine de Soirée", afin d'inciter les jeunes à désigner parmi eux, lors d'une soirée, un "Capitaine de Soirée" qui s'engage à ne pas consommer d'alcool et à reconduire ses passagers en toute sécurité.

Afin de s'associer à cette opération de sensibilisation, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 F. à la Délégation Départementale de la Prévention Routière.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. PROST

n° 49 - **Z.A.C. “Les Jardins de Saint-Marceau”. Règlement du Plan d’Aménagement de Zone. Engagement de la procédure de modification.**

Dans le cadre de l’aménagement de la Z.A.C. “Les Jardins de Saint-Marceau”, il est proposé au Conseil Municipal de décider d’engager la procédure de modification n° 2 du Règlement du Plan d’Aménagement de Zone, afin d’assurer la possibilité de réaliser des parkings couverts en dehors des fronts bâtis et hors zone des 20 mètres à compter de l’alignement.

Adopté à l’unanimité.

M. PROST

n° 50 - **Halle de la Charpenterie. Construction. Approbation d’un avenant de délai et d’un avenant de prestations.**

Dans le cadre de la finition des travaux de construction de la halle de la Charpenterie qui doit être livrée début décembre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d’approuver un avenant à passer avec l’ensemble des entreprises, afin de recalculer les délais de réalisation des ouvrages en fonction des difficultés de chantier rencontrées, et notamment en fonction de la décision de la Ville de mettre en place des portes motorisées et de compléter le parterre en pierre en retour sur la rue de l’Empereur ;

2°) d’approuver un avenant à passer avec l’entreprise S.M.B. pour le lot : couverture charpente métallique, afin de prendre en compte une modification de prestation de la sous toiture, la mise en place d’un dispositif anti intrusion en partie basse de la façade sud et un habillage en sous face des galeries techniques. Il est précisé que cet avenant n’a pas d’incidence financière sur le montant du marché.

Adopté à l’unanimité.

M. PROST

n° 51 - **Intersection des lignes S.N.C.F. Paris-Bordeaux et Chartres-Orléans. Suppression de deux passages à niveaux rue Croix Fauchet.**

Les passages à niveaux (P.N.) n° 90 et 91 bis sont situés respectivement à l’intersection des lignes S.N.C.F. Paris-Bordeaux et Chartres-Orléans et de la rue Croix Fauchet et d’un chemin piétonnier desservant le terrain militaire des Groues.

Ces traversées n'étant empruntées que par les militaires se rendant à pied au site de manoeuvres des Groues, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la suppression de ces passages à niveaux n° 90 et 91 bis, sous réserve de l'accord express de la S.N.C.F. de permettre le moment venu, la traversée en dénivelé des voies ferrées.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. PROST

n° 52 - **Quartier Saint-Marceau. Fonds dépendant du lotissement "Les Jardins d'Orléans". Limitation d'une servitude pour le passage d'un collecteur.**

Par convention en date du 28 novembre 1980, la Ville d'Orléans bénéficie d'une servitude d'accès et d'implantation d'un collecteur d'assainissement mis en place pour évacuer les eaux pluviales des rues des Bois Girault et de la Binoche.

Ce terrain ayant été divisé à plusieurs reprises dans le cadre de l'aménagement du lotissement "Les Jardins d'Orléans", il est proposé au Conseil Municipal de limiter la servitude pour ce collecteur à une parcelle appartenant à la S.A.R.L. "Les Jardins d'Orléans".

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 53 - **Quartier de La Source. Lotissement Buffon. Constitution d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation au profit de E.D.F.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de constituer, au profit de E.D.F., une servitude sans indemnité pour l'implantation d'un poste de transformation destiné à desservir les entreprises installées à La Source dans le lotissement Buffon, sur une parcelle d'environ 8 m², appartenant à la Ville ;

2°) d'approuver la convention correspondante avec E.D.F.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 54 - **Quartier de La Source. Extension du commissariat de police. Déclassement d'une dépendance du domaine public.**

Le commissariat de police de La Source installé sur la dalle devant étendre ses locaux pour accueillir des effectifs complémentaires, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider, en application des principes de la domanialité publique, de déclasser l'espace nécessaire pour la réalisation de cette extension, en vue de son aliénation ultérieure ;

2°) de déléguer M. le Maire pour délivrer les autorisations nécessaires à l'instruction du permis de construire et au démarrage des travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 55 - **Quartier Argonne-Saint-Marc-faubourg Bourgogne. Z.A.C. de la Manufacture. Rétrocession par l'aménageur d'une section de la rue du Brésil.**

La rue du Brésil a été réalisée par l'aménageur de la Z.A.C. de la Manufacture.

Cette rue va être classée prochainement dans le domaine public. Cependant, une section appartient toujours à l'aménageur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'accepter le transfert de propriété au profit de la Ville d'Orléans, d'une parcelle d'une superficie de 405 m², correspondant à la partie est de la rue du Brésil, par la Société Michel FERRIER au droit de laquelle la Société S.M.T. a succédé, pour la somme symbolique de 1 F.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 56 - **Quartier de la Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Sentier du Bignon. Acquisition d'une parcelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 1 233 m², située Sentier du Bignon appartenant à M. MEYRAULT, et ce moyennant la somme de 80 145 F.

Ce terrain est inclus dans le champ d'application territorial du Droit de Préemption Urbain et la Ville possède déjà de nombreux terrains dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 57 - **Quartier de la Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Rue de la Sente aux Veneurs. Mise à l'alignement. Acquisition d'un terrain.**

M. et Mme NAZE ont obtenu une autorisation de construire une habitation sur une parcelle qui comportait une clôture dans la rue de la Sente aux Veneurs.

Conformément au Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir gratuitement la parcelle d'une superficie de 59 m², située 47, rue de la Sente aux Veneurs, appartenant à M. et Mme NAZE ;

2°) de décider de verser à M. et Mme NAZE une indemnité forfaitaire de 1 350 F. pour la construction de la clôture grillagée.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 58 - **Quartier de la Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Clos Saint-Denis. Rue du Petit Poucet. Transfert dans la voirie communale.**

Par une délibération du 28 septembre 1998, la Ville a décidé du classement après enquête publique, d'un certain nombre de voies dépendant notamment de lotissements privés.

Il reste une section de la rue du Petit Poucet à incorporer dans la voirie communale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert de propriété de cette nouvelle section de la rue du Petit Poucet, d'une superficie de 1 446 m², appartenant à l'association syndicale du Clos Saint-Denis, le classement dans le domaine public étant suspendu à l'enquête publique qui doit intervenir dans le courant du premier trimestre 2001.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 59 - **Quartier Bourgogne-République. Rue des Halles. Déclassement partiel du domaine public.**

Dans le cadre du processus de revalorisation urbaine du centre ville, le Conseil Municipal a décidé le 24 septembre 2000 d'engager la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté, dénommée Z.A.C. de la rue des Halles.

Afin de procéder à la réalisation d'une première phase du projet, il est proposé au Conseil Municipal de décider du déclassement partiel de la rue des Halles sur une superficie d'environ 674 m² située entre la rue du Petits Puits et la rue de l'Empereur.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PAUMIER

n° 60 - **Divers bâtiments communaux. Exploitation des installations de chauffage. Approbation d'un avenant.**

Par marché en date du 5 mai 1995 passé après appel d'offres, la Société HERVE THERMIQUE a été chargée de l'exploitation de diverses installations de chauffage avec garantie totale et garantie de résultat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant au marché, à passer avec la Société HERVE THERMIQUE relatif à la modification du programme de renouvellement des équipements.

Toutefois, le montant du marché initial qui s'élevait à 10 415 816,35 F. .T.T.C. pour 5 ans demeure inchangé.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 61 - **Exploitation du réseau de radiotéléphone. Mise à disposition du site du parking du Parc des Expositions à la Société France Télécom Mobiles. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes d'une convention à passer avec la Société France Télécom Mobiles, relative à la mise à disposition d'une parcelle de terrain sur le parking du Parc des Expositions sis rue des Montées, pour l'installation de ses équipements de télécommunications, en vue de l'exploitation de son réseau de radiotéléphone, moyennant une redevance annuelle révisable de 52 336 F. nets au profit de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PAUMIER

n° 62 - **Parc des Sports des Montées. Construction de la tribune d'honneur. Ensemble des lots. Approbation d'un avenant de délai.**

Au cours de l'exécution des travaux de charpente de la tribune du terrain d'honneur, au Parc des Sports des Montées, la Société SOCOTEC, chargée du contrôle technique de l'opération, a demandé le renforcement des platines d'ancrage de la charpente, coté arrière du bâtiment, façade ouest, ce qui a entraîné un décalage pour la finition des ouvrages.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de délai n° 2 à passer avec l'ensemble des entreprises, afin d'accorder un délai complémentaire :

- de 15 jours pour les entreprises de bâtiment ;
- de 12 jours pour les lots 15 bis et 15 ter relatifs aux équipements sportifs et buvettes, en fonction de leur désignation décalée suite à une première procédure infructueuse.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. PAUMIER

n° 63 - **Opération "Un lycéen, un arbre". Demande de subvention auprès de la Région.**

La tempête du 26 décembre 1999 a détruit plusieurs centaines de milliers d'arbres en région Centre. Face à cette catastrophe naturelle, la Région Centre a mis en place un programme de reconquête et de développement du patrimoine forestier à travers l'opération "Un lycéen, un arbre". Le Rectorat, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt ainsi que l'O.N.F. se sont associés à cette action.

La ville d'Orléans souhaitant s'associer à l'opération pour replanter des arbres en ville, des arbres de jardin ou d'accompagnement de voirie, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la participation de la Ville à l'opération "Un lycéen, un arbre" en collaboration avec le Lycée Horticole de la Mouillère ;

2°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au titre de cette opération, sur la base de 1 200 F. H.T. par arbre replanté.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET PROPRIÉTÉ

M. PAUMIER

n° 64 - **Réseau d'eau potable. Exploitation. Traité de concession. Réorganisation de la Société Suez Lyonnaise des Eaux. Approbation d'un avenant de transfert.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 1996, la ville d'Orléans a approuvé le traité de concession pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable avec la Société Lyonnaise des Eaux.

Suite à une nouvelle organisation au sein de cette Société, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 au traité de concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable à Orléans, afin de transférer le contrat de la Société Suez Lyonnaise des Eaux à la Société Lyonnaise des Eaux France.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

M. PAUMIER

n° 65 - **Restructuration du réseau de bus/tram. Approbation d'une convention de maîtrise d'oeuvre à passer avec la C.C.A.O.**

La Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (C.C.A.O.) vient d'approuver les modalités de restructuration du réseau de bus. Les travaux estimés à 8 823 000 F. T.T.C. seront réalisés au cours du dernier trimestre de l'année 2000.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la mission de maîtrise d'oeuvre confiée à la Ville d'Orléans par la C.C.A.O., dans le cadre de la réalisation des travaux liés à la restructuration du réseau de bus/tram ;

2°) d'approuver la convention de maîtrise d'oeuvre à passer avec la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise, définissant les conditions d'intervention des Services Techniques de la Ville et leur rémunération estimée à 220 575 F. T.T.C.

***Adopté par 48 voix
Il y a 5 abstentions.***

M. PAUMIER

n° 66 - **Rue des Anguignis. Enfouissement de réseaux. Approbation d'une convention à passer avec France Télécom.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Anguignis, une attention particulière a été apportée à la préservation et à l'amélioration du paysage et de l'environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec France Télécom pour la réalisation des travaux de dissimulation de ses réseaux rue des Anguignis.

Les travaux relatifs à la réalisation des tranchées (Génie Civil) seront réalisés par la Ville pour un montant estimé à 69 840, 15 F.

Les travaux de câblage y compris les frais d'assistance technique, d'études, de documentation et de vérification technique seront réalisés par France Télécom et s'élèvent à 27 964,92 F.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 67 - **Borde aux Mignons. Aménagement des espaces extérieurs. Opération Wichita. Lot n° 2 - Eclairage public. Approbation d'un avenant.**

Par marché sur appel d'offres en date du 28 juillet 1999, la Ville a confié à SELF Centre Ouest la réalisation des travaux d'éclairage public des espaces extérieurs de la Borde aux Mignons-Opération Wichita, pour un montant toutes taxes comprises de 457 393,47 F.

Suite à la décision de ne pas procéder à la création de deux aires d'espaces verts, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 audit marché, à passer avec SELF Centre Ouest pour un montant en moins value de 136 260,28 F. T.T.C., ramenant le montant du marché initial pour le lot n° 2 - éclairage public de 457 393,47 F. à 321 133,19 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 30 octobre 2000
le Maire,

J.P. SUEUR